



**Compte rendu de la réunion du conseil municipal
de la commune de Gissey-sur-Ouche
Séance du vendredi 1^{er} décembre 2017**

Le vendredi 1^{er} décembre deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Gissey-sur-Ouche, régulièrement convoqué par convocation en date du 27 novembre deux mille dix-sept s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du 1^{er} adjoint, Jean Yves Jacquetton

Présent(s) : CLÉMENT Gaëlle, JACQUENET Marie-Jo, LAMIDEY Jean-Noël, MOREAU Georges, JACQUETTON Jean-Yves, AUGUSTE Mathieu, CLÉMENT Frédéric

Absent(s) : SERVIÈRE Laurent, BAILLY Jean-Marc, LEGRAND Ludivine (pouvoir donné à CLÉMENT Gaëlle), GELIN Evelyne (pouvoir donné à JACQUETTON Jean-Yves).

Ordre du jour :

- Agrandissement de la déchetterie : Modification du PLU
- Indemnités de fin d'année
- Installation d'une épicerie ambulante
- Mise à disposition de la salle des fêtes pour des séances de yoga
- Plantation d'arbre pour une naissance
- Demande d'autorisation d'utilisation du pré de la gare et de l'Ouche pour un cheval
- Questions diverses

I - Élection du secrétaire de séance

M. Mathieu AUGUSTE, seul candidat, est élu secrétaire de séance à l'unanimité des élus présents et représentés.

II – Agrandissement de la déchetterie : Modification du PLU

La commune s'étant déjà prononcée pour le maintien de la déchetterie il convient, pour se mettre aux normes, d'étudier son agrandissement. Ceci nécessitera de disposer de terrains jouxtant cette déchetterie et de modifier le PLU (agrandissement de la zone naturelle déchetterie)

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité des élus présents et représentés.

III – Indemnité de fin d'année

Le conseil municipal, conformément à la délibération 43 -2016, décide à l'unanimité des élus présents et représentés le versement en décembre d'un complément annuel équivalent pour chacun des agents à un mois de salaire hors prime mensuelle.

- dit que par conséquent l'enveloppe indemnitaire totale sera calculée annuellement comme suit :

	<i>Versements mensuels sur 11 mois</i>	<i>Versement annuel décembre</i>		Indemnité totale
<i>Adjoint administratif</i>	<i>salaire mensuel X 14 %</i>	<i>salaire mensuel</i>		11 (salaire x 14%) + salaire
<i>Agent environnemental</i>	<i>salaire mensuel</i>	<i>Salaire mensuel</i>	+	11 (salaire x 9%) +

	X 9 %		 salaire
<i>Agent d'entretien</i>		<i>Salaire mensuel</i>	Salaire
<i>Agent d'animation</i>	<i>Indemnité mensuelle</i>	<i>Salaire mensuel</i>	Indemnité mensuelle (sauf décembre) + salaire

Soit : sur le salaire du mois de décembre

Adjoint administratif : 923.38 €

Agent d'entretien environnemental : 956.81 €

Agent d'entretien : 1 490.55 €

Agent d'animation (4h hebdo) : 35.40 €

Agent d'animation (2h45 hebdo) : 24.97 €

IV – Installation d'une épicerie ambulante

Le premier adjoint informe le conseil que Monsieur DUBOST a demandé l'autorisation de stationner un commerce ambulante petite épicerie sur la place de la mairie le mardi et le jeudi de 10 h à 17 h. Il souhaite aussi que la commune mette à disposition une alimentation électrique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des élus présents et représentés,

- autorise le stationnement d'un commerce ambulante petite épicerie sur la place du village et la mise à disposition d'une alimentation électrique.

- dit qu'un contrat sera conclu pour la fourniture énergétique.

- charge le maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

V – Mise à disposition de la salle des fêtes pour des séances de Yoga

Le premier adjoint indique aux élus que l'association loi de 1901 « YOGA DE LA VALLÉE » souhaite organiser des séances dans la salle communale, un samedi (matin ou après-midi) par mois. Plusieurs habitants de Gissey adhèrent à cette association.

Considérant que les séances auraient lieu les jours où la salle est réservée au cinéma, il n'y aurait pas de manque à gagner sur la location de la salle ni de surcoût de chauffage important.

Le conseil, à l'unanimité des élus présents et représentés, accepte et décide de mettre gracieusement la salle à disposition de l'association « YOGA DE LA VALLÉE », 1 samedi par mois (le samedi du cinéma) et charge le maire et le premier adjoint de la bonne exécution de cette décision.

VI – Plantation d'arbre pour une naissance

Le 1^e adjoint informe les élus qu'un habitant a demandé la permission de planter un arbre suite à la naissance d'un enfant à Gissey.

Le conseil, à l'unanimité des élus présents et représentés, autorise la plantation d'un arbre dont l'emplacement sera à définir en fonction de la nature de l'arbre et charge le 1^e adjoint de la suite à donner.

VII – Demande d'autorisation d'utilisation du pré de la gare et de l'Ouche pour un cheval

Un habitant de Gissey demande l'autorisation de faire paître son cheval dans le pré de la gare et de l'Ouche.

Le conseil municipal, à l'unanimité des élus présents et représentés, autorise cet habitant à faire paître

son cheval uniquement dans le pré de l'Ouche et charge le premier adjoint d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de la présente délibération.

VIII - Questions diverses

- Gaëlle CLÉMENT explique au conseil que des habitants de Gissey-sur-Ouche ont signalé que depuis la réfection de la route Rue du Moulin Thibel, les eaux de pluie ont beaucoup de mal à s'évacuer devant chez eux.

Jean-Yves JACQUETTON propose un éventuel remblayage de sable ou, au besoin, une sorte de puits perdu.

- Marie-Jo JACQUENET rappelle que le goûter des aînés aura lieu le 17 décembre 2017 à la salle des fêtes, à partir de 15 h 30.

- Jean-Noël LAMIDEY signale que M. GADRET (en charge de la prévention des déchets à la CCOM) ne connaît pas ses disponibilités du mois de janvier, et propose de mettre à disposition le matériel de broyage de sapin. Le conseil propose d'attendre de savoir si une date se débloque quitte à modifier la date prévue du broyage (samedi 13 janvier)

- La municipalité informe qu'un camion de sable sera commandé afin de boucher les trous de la place du village jusqu'à la route départementale.

De même le marquage des passages piétons sera refait prochainement.

La séance est levée à 22 h 15

Mis à l'affichage le 8 décembre 2017

Le maire de Gissey-sur-Ouche
Evelyne GELIN